

COMMENT RÉAGIR EN CAS DE RISQUES MAJEURS ?

Inondation • Pandémie • Mouvement de terrain • Tempête • Activités industrielles
Transport de matières dangereuses • Grand froid • Canicule



SOMMAIRE

ÉDITO

page 3

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

page 4

COMMENT ÊTRE ALERTÉ ?

page 5

RISQUES MAJEURS



INONDATION

page 6



PANDÉMIE

page 11



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**

page 12



TEMPÊTE

page 16



**ACTIVITÉS
INDUSTRIELLES**

page 18



**MATIÈRES
DANGEREUSES**

page 20



GRAND FROID

page 22



CANICULE

page 23

NUMÉROS UTILES

page 24

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE** et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la Commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face. **La sécurité civile est l'affaire de TOUS** et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Jacques Myard
Maire de Maisons-Laffitte
Membre honoraire du Parlement

Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile ».



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque est la confrontation d'un aléa (naturel ou anthropique) avec des enjeux humains, économiques et/ou environnementaux.

Un risque majeur se caractérise par une probabilité de **fréquence généralement faible et des impacts graves** (grand nombre de personnes touchées, dommages importants, dépassement des capacités de réaction de la société).

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs recense les informations essentielles sur les risques naturels et anthropiques (c'est-à-dire technologiques et sociétaux) majeurs dans la commune tel que le prescrit l'article R. 125-11 du code de l'environnement.

À cet effet, le DICRIM :

- décrit les risques majeurs et leurs conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement ;
- indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prévues pour en limiter les effets.

Il constitue **un outil fondamental de l'information préventive** car il participe à la prise de connaissance et à l'action du citoyen qui, depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, se doit d'être acteur de sa propre sécurité.

PLUSIEURS TYPES DE RISQUES

- **naturels**
(inondation, mouvement de terrain...)
- **technologiques**
(transport de matières dangereuses, industries, nucléaire...)
- **sanitaires** (pandémie...)
- **météorologiques**



Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L.125.2 du code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Maisons-Laffitte peut être exposée. Il a pour **objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection** à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE, COMMENT ÊTRE ALERTÉ ?

Une alerte annonce un danger immédiat.
Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ALERTE

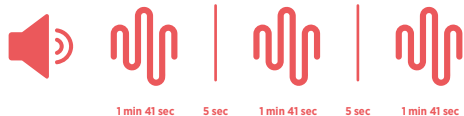
En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- la sirène de la mairie ;
- la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers ;
- des messages diffusés par mégaphones ;
- la radio et/ou la télévision ;
- les alertes SMS ;
- notifications sur smartphones envoyées par la Préfecture dans le cadre du dispositif FR-Alert.

LE DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par la sirène, **testée chaque premier mercredi du mois à 11h45**. Elle émet un son caractéristique en **3 séquences d'1 minute et 41 secondes**, qui constitue le signal national d'alerte.

À l'écoute du signal national d'alerte, il convient de rester à l'abri dans un local fermé et de se mettre à l'écoute de la radio locale.



FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de **30 secondes**.

KIT DE SURVIE À PRÉPARER CHEZ SOI

Radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment vos traitements.





RISQUE INONDATION

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

LE RISQUE À MAISONS-LAFFITTE

La ville est concernée par l'inondation lente de plaine.

La Seine traversant la commune à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours.

La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Niveau de vigilance actualisé
à minima 2 fois par jour.

www.vigicrues.gouv.fr



2 TYPES D'INONDATIONS EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

DESCRIPTION DU RISQUE

Une crue correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen (mesuré en m^3/s).

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une **zone habituellement hors d'eau**.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'inondation peut aussi survenir par remontée de nappe, à la suite d'une ou plusieurs années pluvieuses, par débordements des réseaux d'assainissement ou de collecte des eaux pluviales, renforcés par l'imperméabilisation des sols ou en raison de la rupture d'une digue ou d'autres ouvrages de protection.

L'importance d'une inondation est caractérisée par la **hauteur de l'eau, la vitesse du courant et la durée de la crue**. En règle générale, la Seine monte de 5 cm par heure.

VIGILANCE ET ALERTE

4 niveaux de crues :

- Pas de vigilance particulière requise** (situation normale).
- Risque de crue ou de montée rapide** des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans les cas d'activités saisonnières et/ou exposées (débordements localisés).
- Risque de crue génératrice de débordements importants** susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des personnes et des biens (débordements généralisés).
- Risque de crue majeure.** Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens (crue rare et catastrophique).

SDRNM

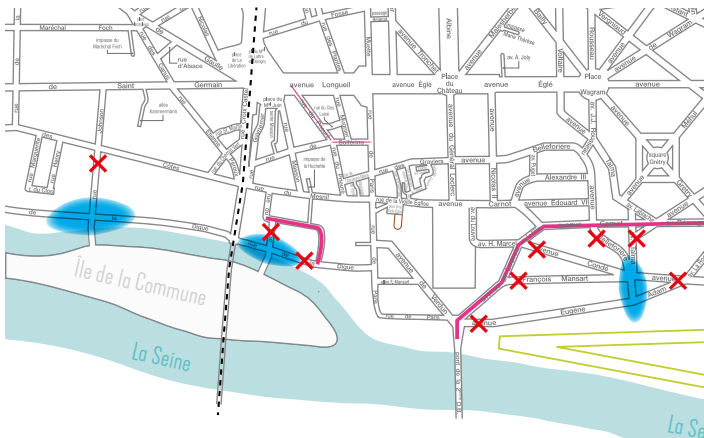
Le Schéma Départemental des Risques Naturels Majeurs des Yvelines a été mis à jour le 7 juin 2019 (article L.565-2 du code de l'environnement).




Ce document d'orientation fixe les objectifs généraux et un programme d'action de prévention à conduire dans le Département en ce qui concerne :

- la connaissance du risque ;
- la surveillance et la prévision des phénomènes ;
- les travaux de mitigation ;
- la prise en compte du risque dans l'aménagement ;
- l'information et l'éducation sur les risques.

Le SDRNM est disponible sur le site www.yvelines.gouv.fr

Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvergarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.



-  Zones inondables
-  Routes barrées
-  Déviations

Trois secteurs sont concernés :

- Rues de la Digue - Johnson ;
- Rues de la Digue - du Bac ;
- Avenues Eugène Adam - Talma.

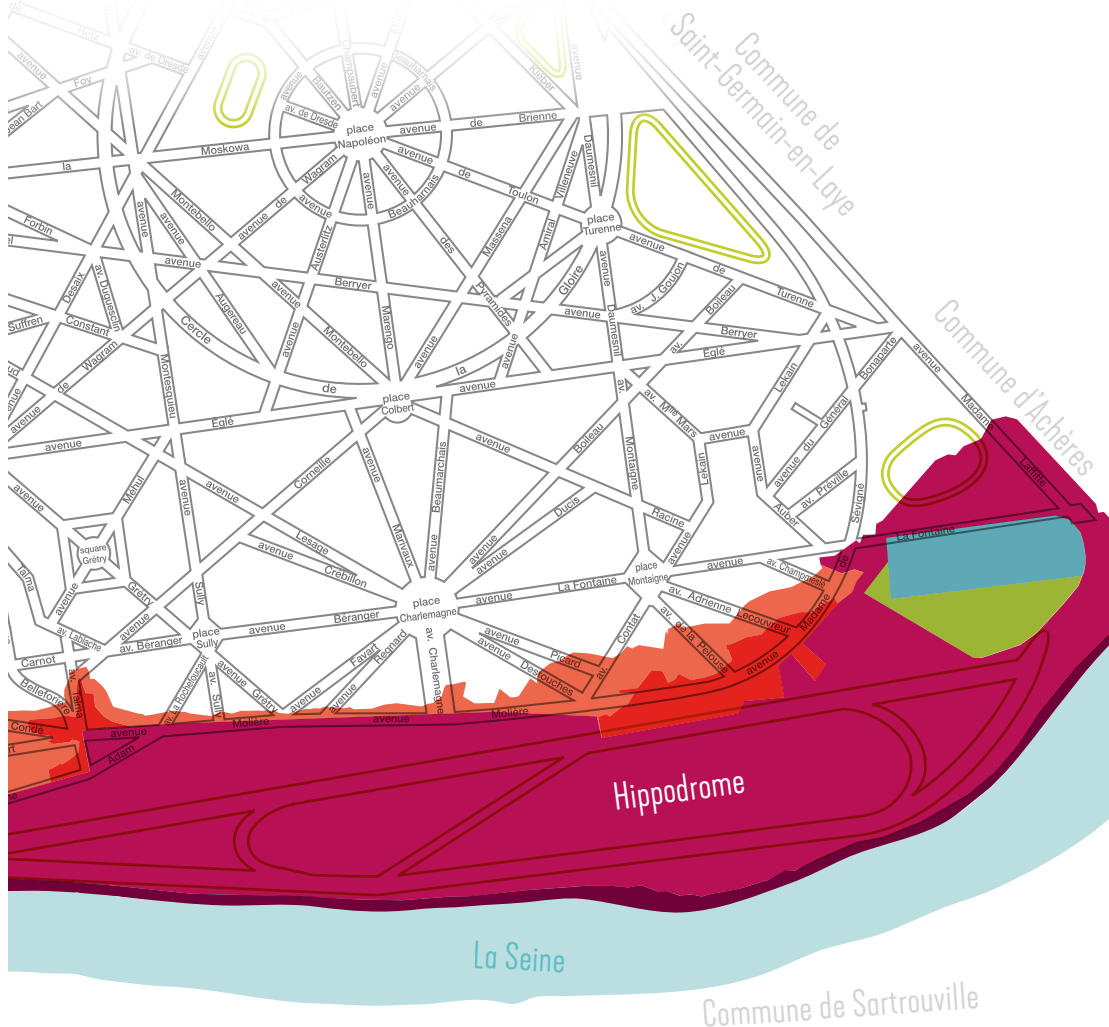
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION À MAISONS-LAFFITTE

- Secteur inondable situé en **zone de grands écoulements**.
- Secteur inondable non bâti, bâti dispersé ou obsolète soumis aux **aléas modérés** (entre 0 et 1 m d'eau), **forts** (entre 1 et 2 m) et **très forts** (plus de 2 m).
- Zone urbanisée hors centre urbain exposée à des **aléas forts** (entre 1 et 2 m).
- Centre urbain exposé aux **aléas modérés ou forts** (entre 0 et 2 m) et autre zone urbanisée exposée aux **aléas modérés** (entre 0 et 1 m).
- Zone supportant des enjeux économiques régionaux ou nationaux quels que soient les aléas.
- Secteur soumis à des mesures compensatoires liées aux projets prévus.



EN CAS D'INONDATION, PERTURBATION DES RÉSEAUX

- de transport (route, chemin de fer etc.)
- d'eau potable
- d'assainissement
- de gaz
- de chauffage
- xxx électriques





QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI



Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque.



Mettez hors d'atteinte vos papiers et objets importants, matières polluantes, toxiques et produits flottants.

PENDANT LA CRUE

À l'annonce de l'arrivée de l'eau :



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.



Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.



Coupez l'électricité et le gaz.

Lorsque l'eau est arrivée :



Montez dans les étages avec : eau potable, nourriture, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments.



Écoutez à la radio les instructions des pouvoirs publics.

APRÈS L'INONDATION



Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.



Aérez, désinfectez et chauffez.



Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.



Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.



Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



RISQUE PANDÉMIE

Une pandémie est définie comme une forte augmentation des cas.

Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

LE RISQUE À MAISONS-LAFFITTE

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

LES MESURES DE PRÉVENTION

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons) mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



QUE FAIRE EN CAS DE PANDÉMIE ?



D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.



Éternuez dans le pli de votre coude.



Portez un masque chirurgical. Remplacez-le régulièrement et jetez-le dans une poubelle.



Lavez-vous régulièrement les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique.



Évitez tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



Suivre à la radio ou à la télévision les instructions des pouvoirs publics



RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Son origine peut être naturelle (érosion du sol et du sous-sol ou phénomène de dissolution) ou anthropique (par exemple l'exploitation des carrières).

Il peut être soit rapide et discontinu, soit lent et continu. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres et quelques millions de mètres cubes.

DIFFÉRENTS TYPES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements lents

- Les tassements, affaissements.
- Les glissements de terrain le long d'une pente (qui peuvent aussi être rapides).
- Le retrait-gonflement des argiles.

Les mouvements rapides

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles (par phénomène de dissolution) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
- Les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements rocheux.
- Les coulées boueuses et torrentielles.

Inventaire des cavités recensées sur www.georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME ?



AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN



Coupez l'électricité et le gaz.



Évacuez les bâtiments endommagés.



Éloignez-vous de la zone.



Donnez l'alerte : sapeurs pompiers (18) ; Police (17) ; par SMS pour les personnes sourdes et malentendantes (114).

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Rétablissez le courant que si les installations n'ont subi aucun dommage.



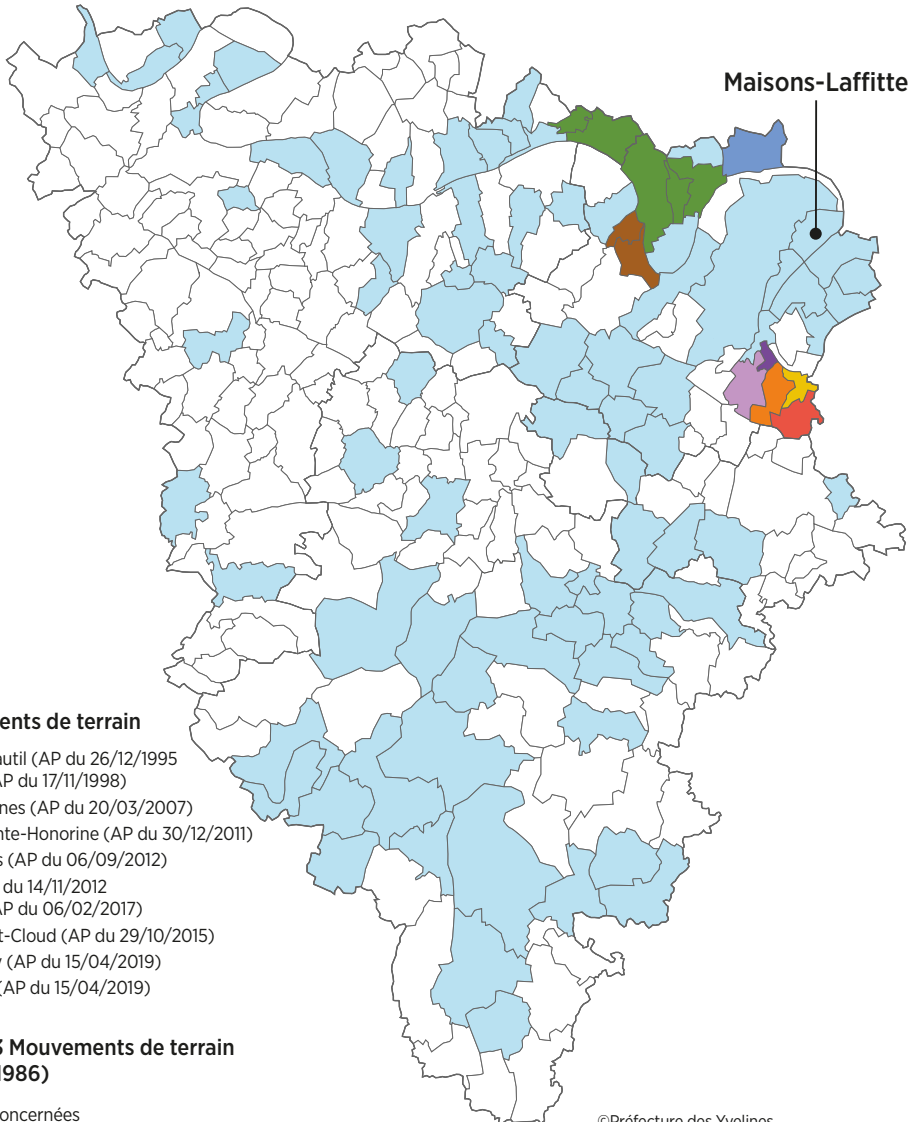
Faites l'inventaire de vos dommages.

LE RISQUE À MAISONS-LAFFITTE

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

La localisation des anciennes carrières souterraines connues et de la zone de dissolution du gypse dans le département des Yvelines est présentée sur la carte ci-après.

LOCALISATION DES ANCIENNES CARRIÈRES DANS LES YVELINES

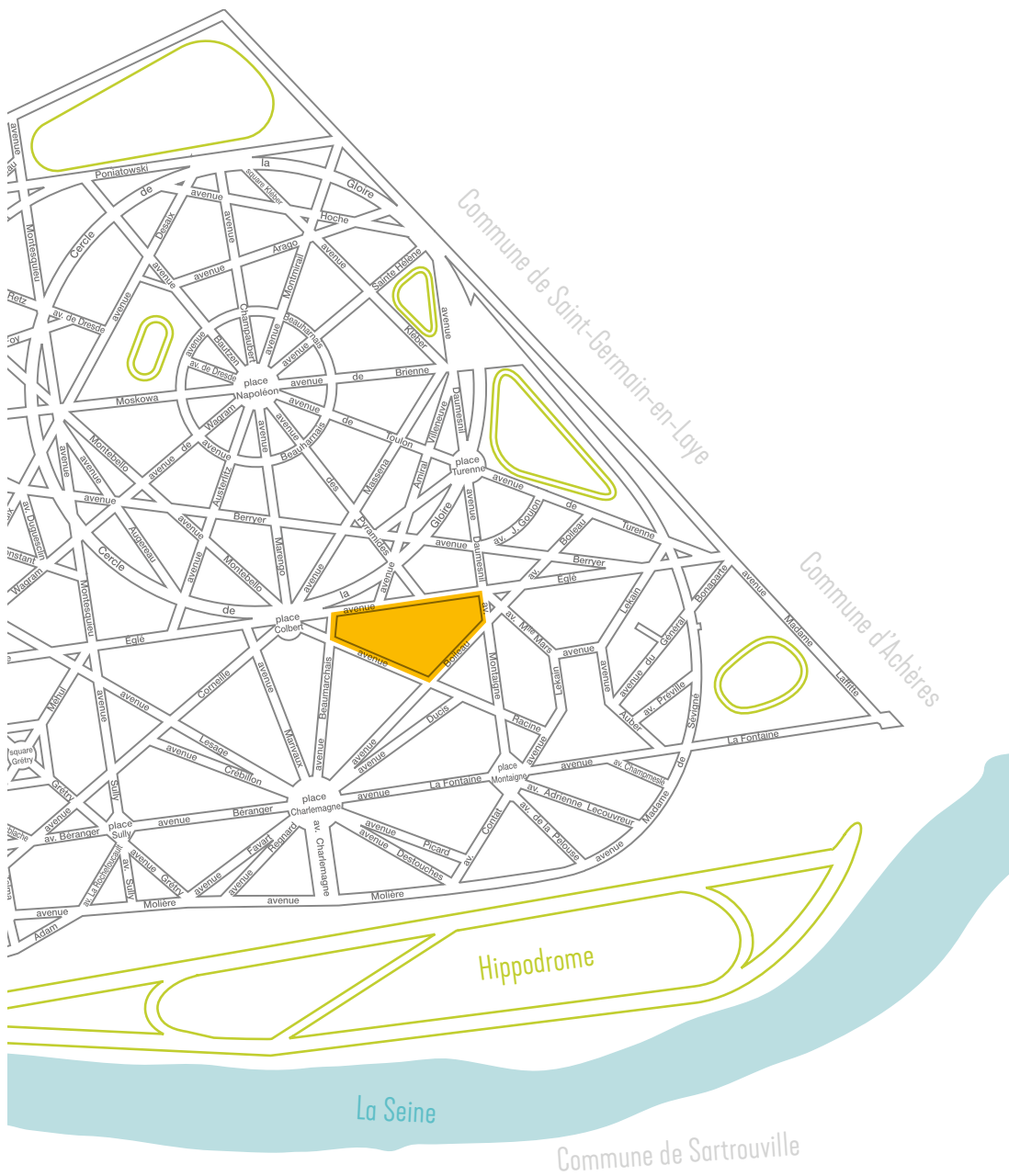


ZONAGE DES CAVITÉS À MAISONS-LAFFITTE

 Gypse

 Divers (souterrains, ...)





Commune de Saint-Germain-en-Laye

Commune d'Achères

Commune de Sartrouville

Hippodrome

La Seine



RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

LES EFFETS D'UNE TEMPÊTE

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

LES CONSÉQUENCES





Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles et peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voire des glissements de terrain. **Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.**

LE RISQUE

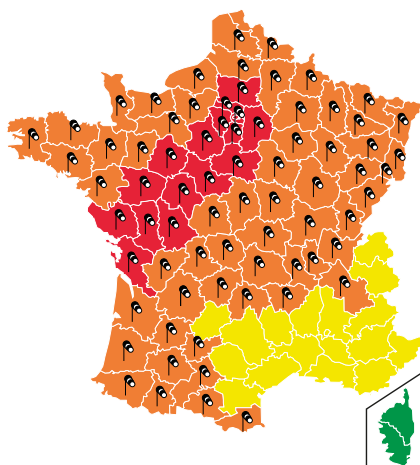
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et 1 tempête sur 10 peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

RAPPEL DES CODES COULEUR DE LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

-  **Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
-  **Soyez très vigilant.** Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.
-  **Soyez attentif.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
-  **Pas de vigilance particulière.**

-  Vent violent
-  Avalanches
-  Orages
-  Pluie - inondation
-  Neige - verglas
-  Canicule





QUE FAIRE EN CAS DE TEMPÊTE ?



DÈS AUJOURD'HUI



Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France **meteofrance.fr**

Si une tempête est annoncée :



Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.



Évitez de prendre la route et reportez dès que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez les portes et volets.



Débranchez appareils électriques et antennes TV.



Ne vous abritez pas sous les arbres.



Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.



N'intervenez pas sur les toits.



Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRÈS UNE TEMPÊTE



Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.



Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.



Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour constituer votre dossier de déclaration de sinistre.



RISQUES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

3 PRINCIPALES TYPOLOGIES D'EFFETS QUI PEUVENT SE COMBINER

- **Les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion.
- **Les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles.
- **Les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique à la suite d'une fuite sur une installation ou à la combustion de produits dégagant des fumées toxiques par exemple. En matière de législation, la directive européenne dite « Seveso III » contraint les États à identifier les établissements industriels présentant des risques d'accidents majeurs. **Deux seuils sont identifiés : seuil haut et seuil bas.**

Par ailleurs, toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est soumise à la législation et à la réglementation particulières des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS

- **Les conséquences humaines** : personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, chez elles, sur leur lieu de travail, etc. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. Le type d'accident influe sur la nature des atteintes.
- **Les conséquences environnementales** : un accident industriel majeur peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction de la faune et de la flore, mais les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire.
- **Les conséquences économiques** : un accident industriel majeur peut altérer l'outil économique d'une zone. Les entreprises, le patrimoine, les routes ou les voies de chemin de fer voisins du lieu de l'accident peuvent être détruits ou gravement endommagés.

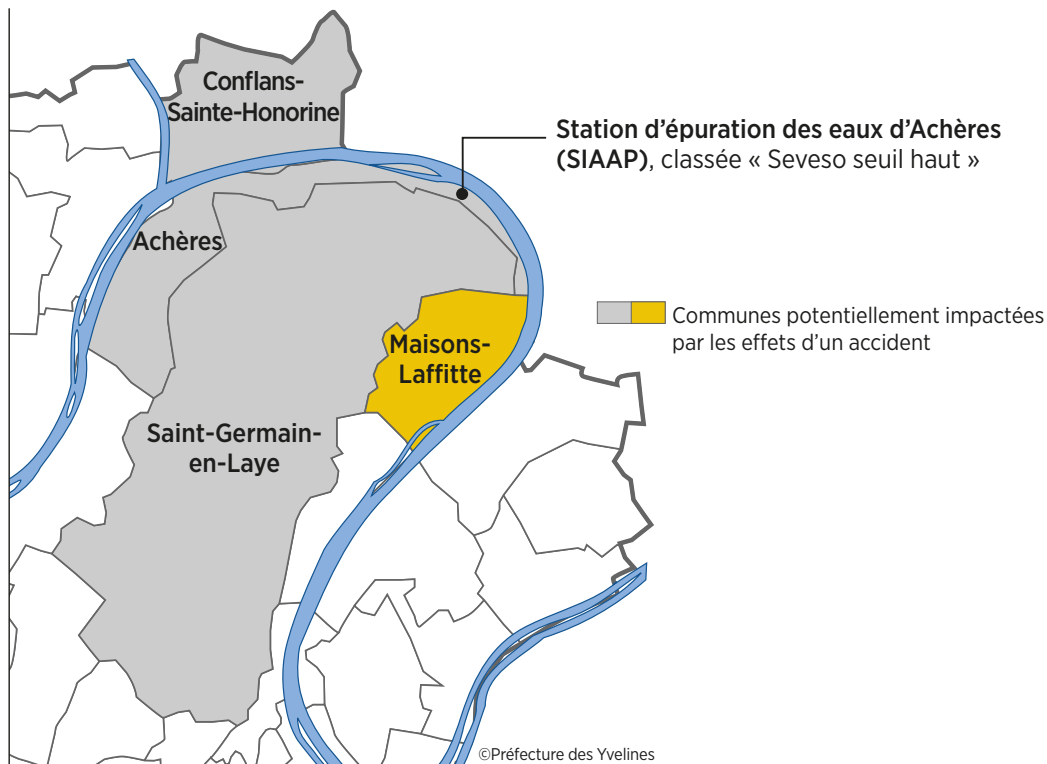
LE RISQUE INDUSTRIEL À MAISONS-LAFFITTE

L'Île-de-France comptait en janvier 2020 environ **1 348 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** soumises à autorisation, **698 établissements soumis à enregistrement** et environ **9 000 établissements soumis à déclaration**.

Une installation peut être classée soit en raison de l'activité exercée, soit en raison du stockage de certains produits ou déchets, au-delà d'une quantité déterminée. Selon l'importance des nuisances ou des risques qu'elle peut présenter pour l'environnement ou les populations environnantes, l'installation est soumise à simple déclaration, à enregistrement ou bien à autorisation.

Parmi les établissements soumis à autorisation en Île-de-France, on comptait au 1^{er} janvier 2021, 54 sites relevant du « seuil bas » de la directive Seveso III relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et 35 établissements relevant du « Seveso seuil haut » dont 4 stockages souterrains de gaz. **Parmi ces établissements « Seveso seuil haut », 31 sont situés en grande couronne.**

LE RISQUE INDUSTRIEL DANS LE TERRITOIRE DES BOUCLES DE SEINE





RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé aussi « TMD », se caractérise par le transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

LE RISQUE À MAISONS-LAFFITTE

La commune est traversée par 3 axes importants : **la route départementale D308, la voie ferrée et la Seine** sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les dispositions ORSEC « Transport de Matières Dangereuses ») seront mis en œuvre si nécessaire.

LA SIGNALISATION DES VÉHICULES TRANSPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Matières spontanément inflammables



Solides inflammables



Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives de cat. I, II ou III



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Dangereux pour l'environnement



Matières et objets divers présentant un autre danger



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?



DÈS AUJOURD'HUI



Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous êtes témoin de l'accident :



Donnez l'alerte : sapeurs pompiers (18) ; Police (17) ;
par SMS pour les personnes sourdes et malentendantes (114).



Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.



Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous entendez l'alerte :



Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures
et entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation.



Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes,
ni d'étincelles.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Elle est dotée d'un Plan Particulier
de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs.



Ne téléphonez pas.



Écoutez à la radio les instructions
des pouvoirs publics.



Lavez-vous en cas d'irritation et si possible, changez de vêtements.



Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



RISQUE GRAND FROID

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

LE PLAN GRAND FROID

Il s'agit d'un plan national activé au niveau de chaque département en fonction des prévisions de Météo France. Il regroupe **toutes les mesures** recommandées par le ministère de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour prévenir les risques sanitaires liés au froid ainsi que le plan de communication déployé pour alerter la population sur ces dangers.

Plus d'informations :

www.gouvernement.fr/risques/grand-froid/

Le **plan Grand Froid prévoit une vigilance accrue à l'égard des personnes « vulnérables »** (personnes sans-abri ou vivant dans des logements mal chauffés ou mal isolés, jeunes enfants, personnes âgées et personnes présentant certaines pathologies chroniques qui peuvent être aggravées par le froid) et donne des conseils à chacun pour se protéger du froid. La Ville veille avec vigilance à mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe.

Le dispositif allie information, prise en charge médico-sociale, organisation et permanence des soins. Ainsi, Météo France diffuse quotidiennement une carte de vigilance météorologique qui indique les zones de grand froid quand c'est nécessaire. Les plus démunis peuvent joindre gratuitement **les centres d'appel du 115**, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ou être pris en charge par les équipes mobiles de veille sanitaire et médico-sociale.

⊗ À NE PAS FAIRE

- **Évitez de vous déplacer**, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.
- **Ne faites pas trop d'efforts physiques** ni d'activités à l'extérieur.
- **Ne consommez pas d'alcool** : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.
- **Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.**
- **Évitez de sortir le soir**, les températures chutent.

✓ À FAIRE

- **Nourrissez-vous convenablement.**
- **Maintenez la température ambiante** de votre domicile à un niveau d'environ **19 degrés.**
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, **faites vérifier vos installations de chauffage** et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.



RISQUE CANICULE

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

LES DANGERS

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, etc.) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

LES MESURES DE PRÉVENTIONS

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale recense les personnes les plus fragiles dans le cadre du Plan Canicule (formulaire d'inscription au registre vigilance Plan canicule disponible sur www.maisonslaffitte.fr). N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

LES NUMÉROS UTILES

SERVICES PUBLICS

- 01 34 93 12 00** Mairie de Maisons-Laffitte
0 8000 78600 Police municipale
01 30 61 34 00 Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
01 39 49 78 00 Préfecture des Yvelines (Versailles)
01 30 84 30 00 Direction départementale des Territoires (DDT)
08 90 71 14 15 Météo France

RADIOS FM

- 87.8** France Inter **105.5** France Info **107.1** France Bleu

15 Service d'aide médical urgent

18 Sapeurs-pompiers

17 Police / Gendarmerie

36 24 SOS médecin

112 Appel d'urgence européen

115 SAMU social de Paris

114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (SMS)

LIENS INTERNET UTILES

- Ville de Maisons-Laffitte : maisonslaffitte.fr
Département des Yvelines : yvelines.gouv.fr
Risques majeurs : risques.gouv.fr
Risques sismiques : georisques.gouv.fr
Risques inondation : vigicrues.gouv.fr
Météo France : meteofrance.fr

DICRIM 2022

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Document à conserver



MAISONS-LAFFITTE

Photos : Camara Sympa Club, D.R, Freepik.com

Picto : Flaticon.com

©Ville de Maisons-Laffitte. Juillet 2022.

Imprimé par Estimprim à 20 000 exemplaires.

Ne pas jeter sur la voie publique.